

ARRACHAGE DE VIGNES ET BOISEMENT FORESTIER : L'EXEMPLE BORDELAIS

- 
1. Une crise viticole économique et sanitaire
 2. Anticiper la réduction du vignoble
 3. Diversification et renaturation
 4. Le boisement : une solution alternative à la friche
 5. La nécessité d'une vision globale d'aménagement du territoire.
 6. Une restructuration foncière stratégique

1. Une crise viticole d'abord économique puis sanitaire

Contexte : depuis 2019 le vignoble de Bordeaux est bouleversé par une crise multifactorielle :

- déconsommation du vin (qui concerne surtout le rouge, 85% de notre offre)
 - contexte géopolitique instable (taxes Trump, guerre en Ukraine...)
 - conjoncture sous tension, inflation et consommateurs tiraillés
 - accidents climatiques répétés (gel, grêle, sécheresse, mildiou...)
- déséquilibre structurelle entre offre et demande, besoin de rééquilibrer le potentiel de production en réduisant les surfaces du vignoble (10 000 ha sur un vignoble de 110 000 ha en 2022)

« Adapter le potentiel de production pour rétablir un équilibre. »

2. Anticiper la réduction du vignoble

Problématique : mettre en place un dispositif d'arrachage collectif et incitatif dans un contexte où les lignes directrices de la PAC ne le permettent pas.

- Mise en place d'un dispositif d'arrachage sanitaire : à partir de la lutte obligatoire de la flavescence dorée (organisme de quarantaine), besoin de dédensifier le vignoble car la crise économique favorise la propagation par un mauvais entretien du vignoble.
- 2 mars 2023 : signature d'un dispositif d'arrachage sanitaire avec le ministre de l'Agriculture, la Région Nouvelle Aquitaine et le CIVB.

« Créer une dynamique autour d'un dispositif innovant et ciblés sur la crise sanitaire. »

3. Diversification et renaturation

Un dispositif d'arrachage sanitaire de 57 M€ avec

- 38 M€ de l'état sur la renaturation soit 6 400 ha
 - 19 M€ du CIVB (profession) sur la diversification soit 3 100 ha
 - Sur la diversification soutient du Conseil Régional à hauteur de 10 M€
 - Sur la renaturation les bénéficiaires doivent s'engager à :
 - à reboiser ou à convertir en zone naturelle (jachère, zone humide, tourbière...) les parcelles concernées dans un délai de 2 ans suivant l'arrachage et pour une période de 20 ans
 - à maintenir pour cette période de 20 ans dans de bonnes conditions agricoles et environnementales conformément aux normes BCAE et de ses dispositions d'application, dans l'hypothèse où il souhaiterait réutiliser les parcelles *dans un but agricole à l'issue de la période de 20 ans*
- « Rendre acceptable l'arrachage en y associant un projet d'avenir. »

4. Le boisement : une solution alternative à la friche

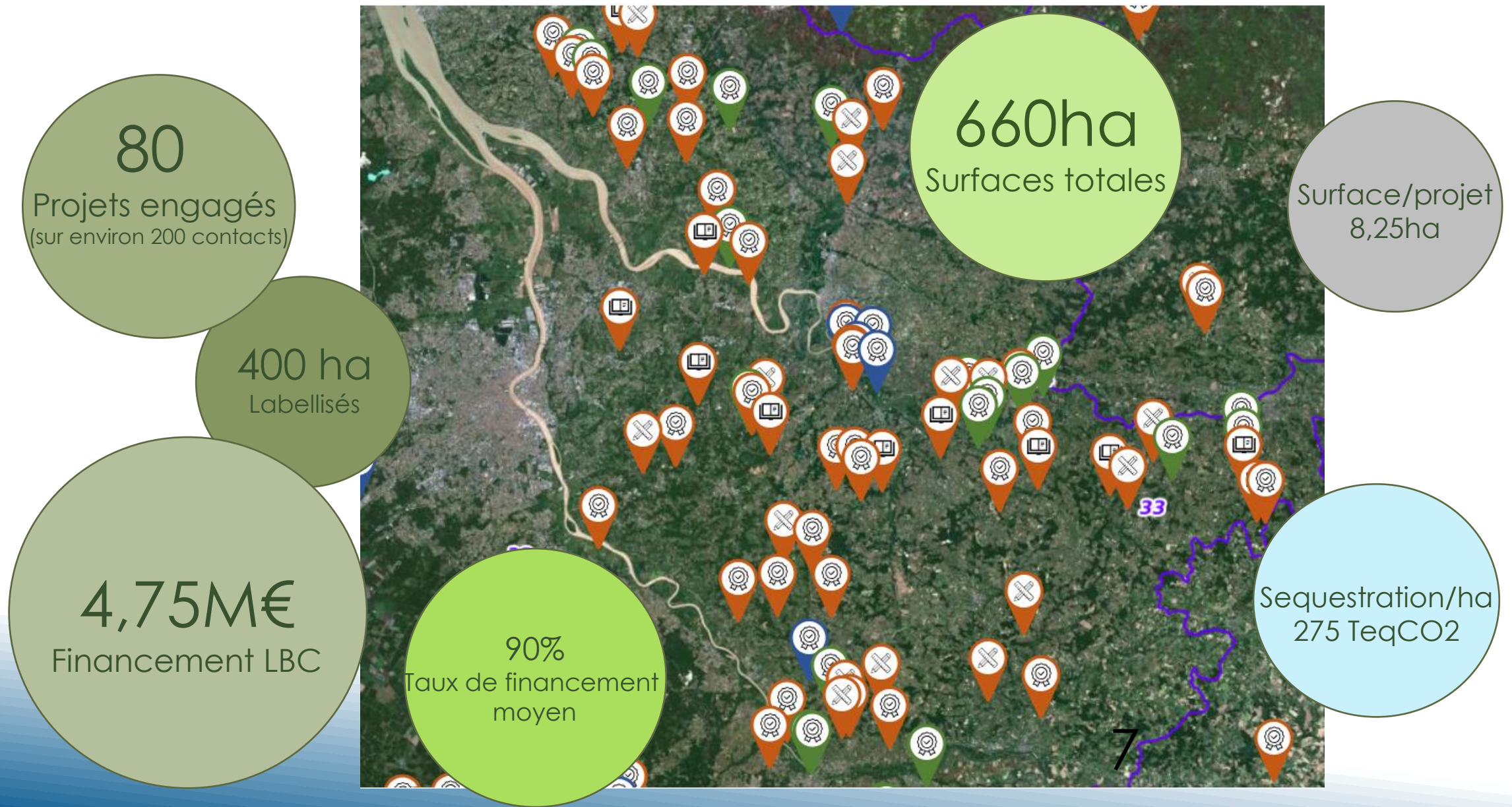
Redonner une fonction productive aux parcelles et une valeur patrimoniale.

Une opportunité de financement dans un cadre réglementaire et technique sous contraintes :

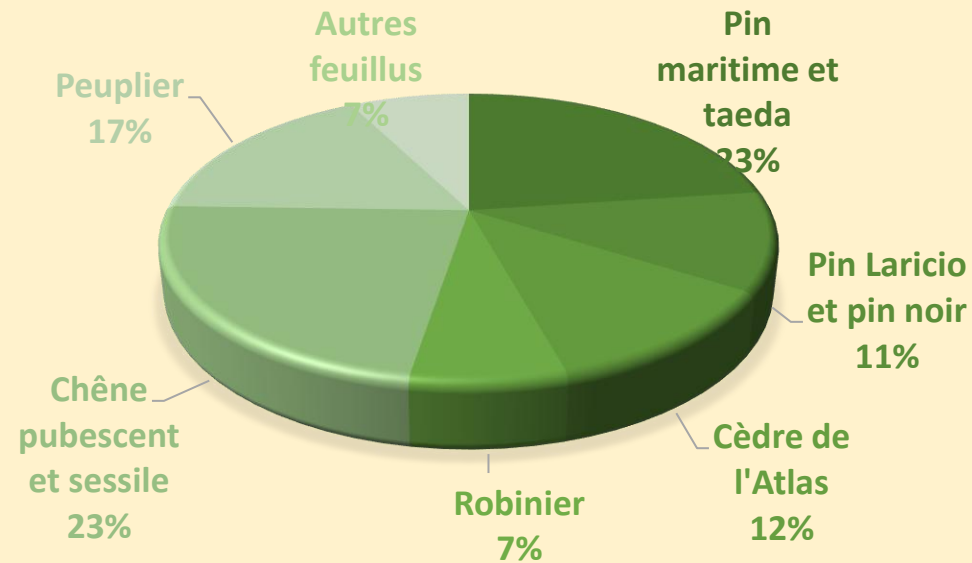
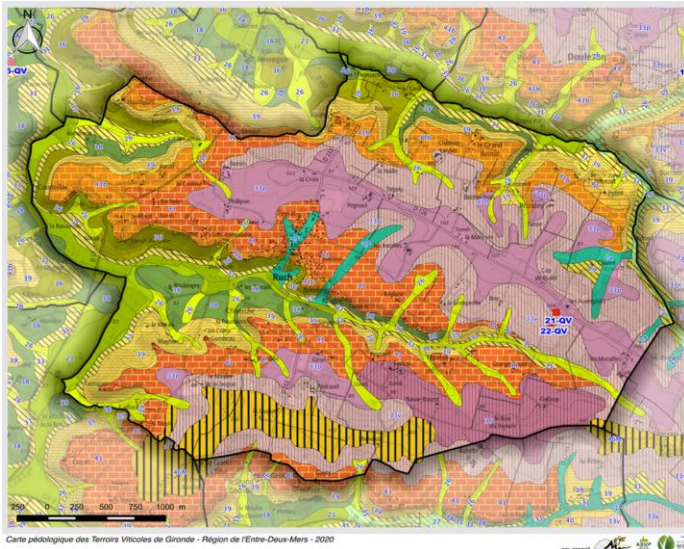
- étude d'incidence environnementale,*
- méthode/cahier des charges LBC « Boisement »,*
- marché du carbone « volontaire »,*
- morcellement, diversité des sols, abondance des chevreuils, maîtrise des graminées, changement climatique...*

« Valoriser des surfaces arrachées par le stockage du carbone et le renforcement de la biodiversité. »

4. Le boisement : une solution alternative à la friche



4. Le boisement : une solution alternative à la friche



5. La nécessité d'une vision globale d'aménagement du territoire.

- **L'arrachage sanitaire** girondin a ouvert la voie à deux autres dispositifs d'arrachage au niveau national sans contrainte sanitaire.
- La crise viticole persistante couplé à un vieillissement des viticulteurs provoquent un engouement pour les différentes campagnes d'arrachages.
- Sans schéma directeur, la libération des terres viticoles se fait de manière anarchique et permet difficilement une diversification sur un parcellaire très morcelé

« Accompagner le changement de l'usage des terres sur 30 000 hectares en Gironde. »

6. Une restructuration foncière stratégique

- Le 23 février 2026, le préfet Nouvelle aquitaine Etienne Guyot et le président de la région Alain Roussat ont lancé un plan de restructuration foncier associant l'État, la Région, le Département, l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), la Safer Nouvelle-Aquitaine, les organisations professionnelles, les établissements bancaires volontaires, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux-Gironde, la Chambre d'agriculture de la Gironde, la Banque des Territoires, les Associations des maires de Gironde et des maires ruraux et la Banque de France
- Un plan a 20 M€ (70% privé, 30% public) pour créer une phase d'amorçage afin de restructurer et planifier l'avenir du territoire rural girondin

« Passer d'une adaptation subie à une transformation maîtrisée. »